

Mon n° de sécurité sociale : 204026758205209

Mon nom et prénom :

Mademoiselle FERY Joanne

Pour tout contact : **3646** (service gratuit + prix appel)

Affaire suivie par : Gestion des Bénéficiaires

Mademoiselle FERY Joanne
11 DOM DES LYS
REITWILLER
67370 BERSTETT

Le 06/07/2022

> PROLONGATION DE VOS DROITS AU REGIME LOCAL ALSACE MOSELLE

Mademoiselle,

Vous bénéficiez actuellement de la prise en charge de vos frais de santé sous votre propre numéro de sécurité sociale et du régime local d'assurance maladie Alsace-Moselle jusqu'à vos 20 ans.

Ce régime vous verse un complément de remboursement, en plus de la prise en charge du régime de base de la Sécurité sociale. Chez le médecin, à l'hôpital, ou lorsque vous achetez des médicaments, vous êtes mieux remboursé.

Pour vous garantir un meilleur accès aux soins plus longtemps, vos droits au régime local Alsace Moselle sont désormais prolongés jusqu'à la veille de vos 24 ans.

C'est automatique dès que vous aurez mis à jour votre carte vitale ; vous n'avez aucune autre démarche à effectuer pour bénéficier de ces nouveaux droits.

Adoptez tout de suite les bons réflexes !

- ✓ Pensez à mettre à jour votre carte Vitale dès maintenant (dans une pharmacie ou depuis une borne de l'Assurance Maladie).
- ✓ Profitez des services du compte ameli, ouvrez-le depuis l'appli smartphone. Munissez-vous pour cela de votre carte Vitale et de votre Relevé d'Identité Bancaire (si vous souhaitez le modifier, vous pourrez le faire directement depuis votre compte).
- ✓ Vérifiez également que votre complémentaire santé a bien été enregistrée en consultant la rubrique "droitset démarches".
- ✓ Renseignez-vous ! Si vos ressources sont modestes, vous pouvez peut-être bénéficier de la complémentaire santé solidaire qui est une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous pouvez faire votre demande directement sur votre compte ameli.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie